

Montréal, le 3 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec– Affaires juridiques
4e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier de la Régie : R-4045-2018 Étape 3 de la phase 1**

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous demande d'aborder la question suivante dans le cadre de votre réplique à transmettre dans le dossier mentionné en objet :

La position du Distributeur est à l'effet qu'au terme de l'appel de proposition, il n'y a plus de quantité disponible pour la clientèle pour un usage cryptographique et que toute consommation non autorisée dans le cadre des abonnements existants ou dans le cadre de l'appel de proposition sera facturée au tarif dissuasif. Compte tenu des résultats de l'appel de proposition, comment conciliez-vous l'obligation de desservir du Distributeur avec cette proposition ?

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml